

PRÉFACE

NUMÉRO

.....	30
Le 5 février 1985, le document "États sur les prestations aux enfants et aux personnes âgées, publiés par le Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, a été déposé devant le Sénat. La semaine suivante, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a été autorisé à examiner ce document et à le commenter. Au cours des réunions du Comité qui se sont tenues par la suite, il a été décidé de concentrer l'essentiel des discussions sur les interactions entre les prestations fédérales et provinciales pour enfants, ainsi que sur les conséquences d'une éventuelle restriction du système actuel de prestations fédérales pour enfants et ce pour tous les types de familles vivant dans les différentes provinces. Un rapport a été publié en décembre 1985 intitulé "Analyse des prestations pour enfants et des prestations aux familles au Canada : Document de travail". Dans le premier partie de ce rapport, les auteurs ont effectué une méthodologie d'analyse de la relation existant entre les prestations pour enfants fédérales et provinciales, tandis que dans la deuxième partie, ils ont procédé à une analyse des prestations aux familles avec enfants versées par les gouvernements fédéral et provinciaux.	33
Au cours des audiences du Comité sur les amendements à la Loi sur les allocations familiales (Projet de loi C-70), les nombreux débats ont fait part au Comité de leur opinion sur la restriction de la prestation du régime fédéral de prestations pour enfants. Dans le cadre de ce rapport, les auteurs ont eu l'occasion de faire un état des lieux de la situation actuelle et de proposer des amendements visant à améliorer le régime de prestations pour enfants. Le Comité s'est livré à une analyse plus approfondie de la situation fédérale de prestations familiales. Le présent rapport résume l'essentiel des travaux effectués dans le cadre de notre étude et la réaction des opinions du Comité sur le façon dont il considère de modifier le régime actuel des prestations fédérales pour enfants en vue de mieux venir en aide aux enfants vivant dans les provinces.	45
A. Introduction	45
B. Le régime fédéral de prestations pour enfants	50
C. Les prestations provinciales	52
D. Le régime fédéral de prestations pour enfants	55
E. Conclusion	55
Bibliographie	55